







## POUR TOUS : PIÈCES JUSTIFICATIVES (À COMPLÉTER OU À FOURNIR)

- 4 Photos (format identité)
- Fiche de Santé
- Fiche d'Intendance + RIB (bourses/remboursement divers) + Chèque uniquement si demi-pensionnaire ou interne
- Copie de la pièce d'identité **en cours de validité**
- Copie de l'attestation Journée Défense et Citoyenneté (obligatoire pour l'inscription au BAC) ou attestation de recensement (dès que possible)
- Attestation d'Assurance responsabilité civile 2022-2023 (dès que possible)
- Attestation de prise en charge (Village du Fier, FOL 74 ou autres ...) et/ou document légal justifiant de la qualité de tuteur pour la personne hébergeant l'élève
- Pour les BOURSIERS : Justificatif d'attribution de bourses de l'année en cours
- Adhésion facultative Association Sportive du Lycée : 18 €
- Adhésion facultative Maison des Lycéens : 5 €

## POUR LES NOUVEAUX ÉLÈVES : PIÈCES SUPPLÉMENTAIRES DEMANDÉES

- Copie des vaccinations
- Copie de la pièce d'identité (Carte Nationale d'Identité, Passeport, Titre de séjour)
- Copie du Livret de famille **complet obligatoire**
- Certificat de fin de scolarité (EXEAT) transmis par l'établissement d'origine

## CODIFICATION DES PROFESSIONS ET CATEGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES

- ✓ AGRICULTEURS EXPLOITANTS  
10 – Agriculteurs exploitants
- ✓ ARTISANS, COMMERCANTS ET CHEFS D'ENTREPRISES  
21 – Artisans  
22 – Commerçants et assimilés  
23 – Chefs d'Entreprises de dix salariés ou plus
- ✓ CADRES ET PROFESSIONS INTELLECTUELLES SUPERIEURES  
31 – Professions libérales  
33 – Cadres de la fonction publique  
34 – Professeurs et assimilés  
35 – Professions de l'information, des arts et des spectacles  
37 – Cadres administratifs et commerciaux d'entreprises  
38 – Ingénieurs et cadres techniques d'entreprises
- ✓ PROFESSIONS INTERMEDIAIRES  
42 – Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés  
43 – Professions intermédiaires de la santé et du travail social  
44 – Clergé, religieux  
45 – Professions intermédiaires administratives de la fonction publique  
46 – Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises  
47 – Techniciens  
48 – Contremaîtres, agents de maîtrise
- ✓ PERSONNES SANS ACTIVITE PROFESSIONNELLE  
81 – Chômeurs n'ayant jamais travaillé  
83 – Militaires du contingent  
84 – Elèves, étudiants  
85 – Personnes sans activité professionnelle moins de 60 ans (sauf retraités)  
86 – Personnes sans activité professionnelle plus ou égale à 60 ans (sauf retraités)
- ✓ EMPLOYES  
52 – Employés civils et agents de service de la fonction publique  
53 – Policiers et militaires  
54 – Employés administratifs d'entreprises  
55 – Employés de commerce  
56 – Personnels des services directs aux particuliers
- ✓ OUVRIERS  
62 – Ouvriers qualifiés de type industriel  
63 – Ouvriers qualifiés de type artisanal  
64 – Chauffeurs  
65 – Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport  
67 – Ouvriers non qualifiés de type industriel  
68 – Ouvriers non qualifiés de type artisanal  
69 – Ouvriers agricoles
- ✓ RETRAITES  
71 – Retraites agriculteurs exploitants  
72 – Retraités artisans, commerçants et chefs d'entreprises  
74 – Anciens cadres  
75 – Anciennes professions intermédiaires  
77 – Anciens employés  
78 – Anciens ouvriers